Fiche signalétique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

EPIKURE (TM) Curing Agent MGS LH 385

Date de révision 15-SEP-2011

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'opération

1.1. Identifiant du produit

Nom du produit EPIKURE (TM) Curing Agent MGS LH 385

Numéro de la FDS S-00476

1.2. Utilisations identifiées et pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Durcisseur - Systèmes de résine époxyde

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur, importateur, fournisseur : Momentive Specialty Chemicals B.V.
Seattleweg 17
3195 ND Pernis - Rotterdam
Pays-Bas

Personne de contact : 4information@momentive.com

Téléphone : **Informations générales:**
+31 6 52 511079

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

: **Numéro de téléphone d'appel d'urgence:**
CARECHEM24
+44(0)1235 239 670

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classement de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive 1999/45/EC [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : N, R51/53
R43
C, R34
Xn, R21/22

Dangers pour la santé humaine : Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

2.2. Eléments d'étiquetage

Symbole(s) :

Corrosif

Dangereux pour l'environnement.

Phrases de risque : R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34 - Provoque des brûlures.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de sécurité : S23 -Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26 -En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39 -Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 -En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
S60 -Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 -Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient du (de la) : 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane,

Utilisation du produit : Applications industrielles

2.3. Autres risques

Sur la base des informations disponibles sur la substance, il n'est pas prévu que le mélange corresponde aux critères permettant de le considérer comme un PBT/vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Nom des composants	REG # /CAS #/EC #	Classification		%
		Symbole(s)/Classe de risque et code(s) de catégorie	**Phrases R /Code(s) de déclaration de risque**	
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2/ 220-666-8	C;	C; R34 Xn; R21/22 R43 R52 R53	50 - 70

		Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Skin Sens. 1 Skin Corr./Irrit. 1B Aquatic Chronic 3	H312 H302 H317 H314 H412	
alcool benzylique	100-51-6/ 202-859-9	Xn;	Xn; R20/22	7 - 10
		Acute Tox. 4 Acute Tox. 4	H332 H302	
Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane	38294-64-3/ 500-101-4	C; N;	Xn; R21/22 C; R34 R43 N; R51/53	3 - 5
		Acute Tox. 4 Aquatic Chronic 2 Skin Sens. 1 Skin Corr./Irrit. 1B Acute Tox. 4	H302 H411 H317 H314 H312	
Acide Salicylique	69-72-7/ 200-712-3	Xn; Xi;	Xn; R22 Xi; R37/38 R41	1 - 2
		Acute Tox. 4 Skin Corr./Irrit. 2 Eye Dam./Irrit. 1 STOT SE 3	H302 H315 H318 H335	
nonylphénol	25154-52-3/ 246-672-0	C; N;	Repr.Cat.3; R62 R63 C; R34 Xn; R22 N; R50/53	0.2 - 1
		Skin Corr./Irrit. 1B Repr. 2 Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1 Acute Tox. 4	H314 H361fd H410 H400 H302	

Se reporter à la section 16 pour le texte intégral des déclarations H et des expressions R ci-dessus.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de secours d'urgence

Premiers secours

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on

soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales,
Peau	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Yeux	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur,

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial nécessaire

Note au médecin traitant	:	En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
Protection du personnel de premiers soins	:	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Utilisables	:	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Non utilisables	:	Aucun connu.

5.2. Risques spéciaux attachés à la substance ou au mélange

Dangers de la substance ou du mélange	:	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Risque lié aux produits de décomposition thermique	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote,

5.3. Actions spéciales pour la protection des pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers	:	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Équipement de protection spécial pour le personnel	:	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire

préposé à la lutte contre l'incendie	autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3. Procédés et matériel de confinement et de décontamination

Petit déversement accidentel	:	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Grand déversement accidentel	:	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Si au cours d'une utilisation

normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage
Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

Utilisation(s) particulière(s) : Durcisseur - Systèmes de résine époxyde

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Non applicable.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
Europe	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Suède	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Danemark	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Norvège	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
France	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Pays-Bas	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Allemagne	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Finlande	
alcool benzylique	**Työterveyslaitos** Moyenne Pesée Par Temps (VME) 45 mg/m3 10 ppm
Royaume-Uni (RU)	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	
Autriche	
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

Suisse
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Belgique
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Espagne
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Turquie
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

République Tchèque

alcool benzylique	**178/2001** Moyenne Pesée Par Temps (VME) 40 mg/m3
	178/2001 Limite Courte D'Exposition De Limite (VLE) 80 mg/m3

Irlande
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Italie
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Estonie
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Lituanie

alcool benzylique	**Del Lietuvos Higienos Normos** Moyenne Pesée Par Temps (VME) 5 mg/m3

Slovaquie
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Hongrie
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Pologne

alcool benzylique	**OEL** Moyenne Pesée Par Temps (VME) 240 mg/m3

Slovénie
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Lettonie

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	**OEL** Moyenne Pesée Par Temps (VME) 1 mg/m3
alcool benzylique	**OEL** Moyenne Pesée Par Temps (VME) 5 mg/m3

Grèce
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Portugal
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Bulgarie

alcool benzylique	**OEL** Moyenne Pesée Par Temps (VME) 5 mg/m3

Roumanie
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

8.2. Contrôle de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôle de l'exposition professionnelle : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Contrôle de l'exposition de l'environnement	:	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect		
État physique	:	Liquide
Couleur	:	jaune
Odeur	:	type amine
Seuil d'odeur	:	Indéterminé
pH	:	Indéterminé
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	:	> 200 °C (> 392 °F)
Point d'éclair	:	> 100 °C (> 212 °F) ISO 2719
Vitesse d'évaporation	:	Indéterminé
Inflammabilité	:	Indéterminé
Limites d'explosivité		
Seuil maximal:	:	Indéterminé
Seuil minimal:	:	Indéterminé
Pression de vapeur	:	0.3 hPa @20 °C (68 °F)
Densité de vapeur	:	Indéterminé
Densité relative	:	Indéterminé
Solubilité	:	partiellement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Indéterminé
Température d'auto-inflammation	:	Indéterminé
Température de décomposition	:	Indéterminé
Propriétés d'explosivité	:	Indéterminé
Propriétés comburantes	:	Indéterminé

9.2. Autres informations

Non applicable.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune donnée spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Résumé des effets sur la santé basés sur la méthode conventionnelle de 1999/45/EC directif
Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

EPIKURE ™ Curing Agent MGS LH 385

Toxicité aiguë

Orale
Aucune donnée de toxicité applicable.

Cutané
Aucune donnée de toxicité applicable.

Inhalation
Aucune donnée de toxicité applicable.

Autres voies
Aucune donnée de toxicité applicable.

Irritation/Corrosion
Aucune donnée de toxicité applicable.

Sensibilisation cutanée
Aucune donnée de toxicité applicable.

Sensibilisation des voies respiratoires
Aucune donnée de toxicité applicable.

Toxicité par administration répétée
Aucune donnée de toxicité applicable.

Cancérogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable.

Mutagénicité
Aucune donnée de toxicité applicable.

Toxique pour la reproduction
Aucune donnée de toxicité applicable.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Toxicité aiguë

Orale
DL50: Rat 1,030 mg/kg;

Cutané

Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres voies
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Corrosion/irritation cutanées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Atteinte/irritation oculaire grave
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation cutanée
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation des voies respiratoires
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Développement / Tératogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-exposition unique
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-expositions répétées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

alcool benzylique

Toxicité aiguë

Orale
DL50: Rat 1,230 mg/kg;

Cutané
DL50: Lapin 2,000 mg/kg;

Inhalation
CL50: Rat > 4.178 mg/l/4 h;

Autres voies
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Corrosion/irritation cutanées

Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Atteinte/irritation oculaire grave
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation cutanée
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation des voies respiratoires
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Développement / Tératogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-exposition unique
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-expositions répétées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane

Toxicité aiguë

Orale
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Cutané
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres voies
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Corrosion/irritation cutanées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Atteinte/irritation oculaire grave
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation cutanée
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation des voies respiratoires

Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Développement / Tératogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-exposition unique
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-expositions répétées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Acide Salicylique

Toxicité aiguë

Orale
DL50: Rat 891 mg/kg; DL50: Souris 480 mg/kg; DL50: Chat 400 mg/kg; DL50: Lapin 1,300 mg/kg;

Cutané
DL50: Rat > 2,000 mg/kg; DL50: Lapin > 10,000 mg/kg;

Inhalation
CL50: Rat > 0.9 mg/l/1 h;

Autres voies
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Corrosion/irritation cutanées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Atteinte/irritation oculaire grave
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation cutanée
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation des voies respiratoires
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Développement / Tératogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-exposition unique
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-expositions répétées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

nonylphénol

Toxicité aiguë

Orale
DL50: Rat 580 mg/kg; DL50: Souris 1,231 mg/kg; DL50: Rat 580 mg/kg; DL50: Souris 1,231 mg/kg;

Cutané
DL50: Lapin 2,140 mg/kg;

Inhalation
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres voies
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Corrosion/irritation cutanées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Atteinte/irritation oculaire grave
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation cutanée
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation des voies respiratoires
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Développement / Tératogénicité
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-exposition unique
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

STOT-expositions répétées
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Risque d'absorption par aspiration
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations
Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 12: Informations écologiques

Résumé des dangers pour l'environnement basés sur la méthode conventionnelle de 1999/45/EC directif
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

EPIKURE ™ Curing Agent MGS LH 385

Aucune donnée de toxicité applicable.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

alcool benzylique

Eau douce CL50: 460 mg/l/96 h Tête-de-boule

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane

Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

Acide Salicylique

Aucune donnée de toxicité applicable. Aucun effet important ou danger critique connu.

nonylphénol

Eau douce CL50: 0.128 mg/l/4 d Tête-de-boule
Eau douce CE50: 0.096 mg/l/4 d Tête-de-boule
Eau douce CL50: 0.221 mg/l/4 d Truite arc-en-ciel, truite "donaldson"
Eau douce CE50: 0.109 mg/l/4 d Truite arc-en-ciel, truite "donaldson"
Eau douce CE50: 0.203 mg/l/4 d Crapet à oreilles bleues
Eau douce CL50: 0.209 mg/l/4 d Crapet à oreilles bleues
Eau de mer CL50: 0.9 mg/l/4 d Atlantic salmon

12.2. Persistance et dégradabilité

EPIKURE ™ Curing Agent MGS LH 385

Pas de données disponibles.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Pas de données disponibles.

alcool benzylique

Pas de données disponibles.

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane

Pas de données disponibles.

Acide Salicylique

Pas de données disponibles.

nonylphénol

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EPIKURE ™ Curing Agent MGS LH 385

Pas de données disponibles.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Pas de données disponibles.

alcool benzylique

Pas de données disponibles.

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane

Pas de données disponibles.

Acide Salicylique

Pas de données disponibles.

nonylphénol

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

EPIKURE ™ Curing Agent MGS LH 385

Pas de données disponibles.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Pas de données disponibles.

alcool benzylique

Pas de données disponibles.

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane

Pas de données disponibles.

Acide Salicylique

Pas de données disponibles.

nonylphénol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

EPIKURE ™ Curing Agent MGS LH 385

Sur la base des informations disponibles sur la substance, il n'est pas prévu que le mélange corresponde aux critères permettant de le considérer comme un PBT/vPvB.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Pas de données disponibles.

alcool benzylique

Pas de données disponibles.

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane

Pas de données disponibles.

Acide Salicylique

Pas de données disponibles.

nonylphénol

Pas de données disponibles.

12.6. Autres effets nocifs

EPIKURE ™ Curing Agent MGS LH 385

Aucuns effets nuisibles connus.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Aucuns effets nuisibles connus.

alcool benzylique

Aucuns effets nuisibles connus.

Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane

Aucuns effets nuisibles connus.

Acide Salicylique

Aucuns effets nuisibles connus.

nonylphénol

Aucuns effets nuisibles connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Procédés de traitement des eaux usées

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations réglementaires	14.1. Numéro UN	14.2. Nom d'expédition UN correct	14.3. Classe(s) relative(s) au transport	14.4. Groupe d'emballage
ADR	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE (MIXTURE))	8	III
RID	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE (MIXTURE))	8	III
ICAO/IATA	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE (MIXTURE))	8	III
IMO/IMDG	2735	POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (ISOPHORONEDIAMINE (MIXTURE))	8	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement et/ou polluant marin : Non.

14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

Réglementations de l'Union Européenne

Directive SEVESO 96/82/EC	:	**Nom des composants**	**Référencé**
		3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	Non.
		alcool benzylique	Non.
		Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane	Non.
		Acide Salicylique	Non.
		nonylphénol	Non.
REACH Annex XVII	:	Non inscrit	
Biocides - Annexe I à la Directive 98/8/EC	:	Non inscrit	
Consentement préalable en connaissance de cause (PIC). Liste des substances chimiques soumises à la procédure PIC internationale (Parties I, II, III)	:	Aucun requis.	
Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air	:	Non inscrit	
Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau	:	Non inscrit	

Réglementations nationales

Danemark

Code MAL : 5 - 5

Réglementations Internationales

Inventaire chimiques Statut REACH La ou les substance(s) contenue(s) dans ce produit a été/ont été préenregistrée(s) et/ou enregistrée(s), ou sont exonérée(s)

d'enregistrement, conformément à la réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH)

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS) Indéterminé.
Inventaire du Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire de Corée Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC) Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS) Indéterminé.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) Indéterminé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas applicable

SECTION 16: Autres informations

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Texte intégral des déclarations H abrégées :
H312 - Nocif par contact cutané.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 - Nocif par inhalation.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H312 - Nocif par contact cutané.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Texte intégral des classifications [CLP/GHS] :
Toxicité aiguë Cutané Catégorie 4 - H312
Toxicité aiguë Orale Catégorie 4 - H302
SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1 - H317
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 1B - H314
DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3 - H412
Toxicité aiguë Inhalation (type d'essai inconnu) Catégorie 4 - H332
Toxicité aiguë Orale Catégorie 4 - H302
Toxicité aiguë Orale Catégorie 4 - H302

DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2 - H411
SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1 - H317
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 1B - H314
Toxicité aiguë Cutané Catégorie 4 - H312
Toxicité aiguë Orale Catégorie 4 - H302
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 2 - H315
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE Catégorie 1 - H318
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies respiratoires] Catégorie 3 - H335
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE Catégorie 1B - H314
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2 - H361fd
DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1 - H410
DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1 - H400
Toxicité aiguë Orale Catégorie 4 - H302

Texte intégral des expressions R abrégées : R62- Risque possible d'altération de la fertilité.
R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : C Corrosif
Xn Nocif
Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement.

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II

Historique

Date d'impression	:	17.04.2013
Date d'édition/ Date de révision	:	15.09.2011
Date de la précédente édition	:	22.09.2008
Version	:	1.4

Avis au lecteur

Les informations fournies dans la présente sont considérées comme exactes par Momentive Specialty Chemicals (" Momentive ") à l'heure de leur préparation ou ont été préparées à partir de sources considérées comme fiables, mais il incombe à l'utilisateur de rechercher d'autres sources d'information pertinentes et de les comprendre, de respecter les lois et procédures applicables concernant la manipulation et l'utilisation sécuritaire des produits et de déterminer l'adaptation des produits à l'utilisation qu'il projette. Tous les produits fournis par Momentive sont sujets aux termes et conditions de vente de Momentive. MOMENTIVE N'ÉMET AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU INDUITE, CONCERNANT TOUT PRODUIT OU QUALITÉ MARCHANDE OU ADAPTATION À QUELQUE USAGE QUE CE SOIT, OU CONCERNANT L'EXACTITUDE DE TOUTE INFORMATION FOURNIE PAR MOMENTIVE, sauf concernant la conformité des produits aux spécifications de Momentive. Aucune des informations contenues dans la présente ne constitue une offre de vente d'un quelconque produit.

® et ™ sont des marques de commerce homologuées de Momentive Specialty Chemicals Inc.

Une barre verticale (|), dans la marge gauche signale une mise a jour de la précédente version.

Cette page est laissée intentionnellement vierge.